Bulletin d'inscription saison 2023-2024- *Licence annuelle validité 1 septembre 2023 au 31 aout 2024*

S.A.R ARCHERS ROCHEFORTAIS

S'agit-il d'une première inscription ou d'un transfert

☐ **OUI** Complétez les rubriques 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12

☐ **NON** Licence FFTA n° ☐☐☐☐☐☐☐

Complétez les rubriques 1-2-8-9-10-11-12 Si changement compléter de 4 à 12

FFTA Fédération Française de Tir à l'Arc

affilié à la F.F.T.A sous le n 1017026

LE LICENCÉ

❶ Nom : _____ ❷ Prénom : _____ ❸ Date de naissance : ___/___/_____ Sexe : F M Nationalité : _____

Nom de naissance : _____ Commune de naissance : _____ Département : _____

❹ *Pour les mineurs* Nom de représantant légal : _____ Prénom représantant légal : _____ Tél: _____

❺ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

❻ Téléphone domicile : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Portable : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

❼ Email : _____ @ _____. _____ *(adresse mail valide pour recevoir votre licence et les informations)*

LA LICENCE

❽ Armes et pratiquées : Arc poulie ☐ Classique ☐ BareBow ☐ Arc poulie nu ☐ Arc droit ☐ Arc chasse ☐ Arc libre ☐ Run Archerie ☐

❾ *Licences et tarifs* *(Entourer le tarif choisi)* *Les prix indiqués incluent l'assurance individuelle accident (0.25€)*		Licence	Licence + matériel + initiation (1) + élastique	Licence + matériel compétition (2)
Licence adulte (A)	Pratique club & compétition	139€	259€	319€
Licence adulte (L)	Pratique en club	130€	250€	310€
Licence adulte (E)	Sans pratique	109€	----	----
Licence jeune (J) (jusqu'au 01/01/2004)	Pratique club & compétition	118€	244€	298€
Découverte (D)	Pratique club *(Délivrable uniquement à partir du 1er mars)*	----	115€	----

❿ ☐ ***Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé (cerfa 15699*0), j'ai répondu NON à toutes les questions*** *(annexe II-23, art.A 231-3 du code du sport)*

Mode de règlement :

☐ Chèque (à l'ordre «*1ère Cie d'archers Rochefortais*»)

Chèque n° _____ Banque _____

☐ Espèces _____ € ☐ Ticket sport,autre _____ €

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur du club et accepte que les informations portées sur cette fiche soient traitées informatiquement, sachant que la loi du 6 janvier 1978 (art. 26 et 27) me donnent un droit d'accès et de rectification. (Tout changement d'adresse ou d'état civil doit être immédiatement signalé au président).
Je déclare également avoir pris connaissance au tableau d'affichage de la notice d'assurance mentionnant les coordonnées de l'assureur, le numéro de contrat, la période de validité, l'étendue et le montant des garanties. En outre, je déclare avoir été invité(e) à souscrire, refuser ou étendre mes garanties individuelles.

⓫ ☐ *J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéo...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à la pratique du tir à l'arc.*
☐ *J'accepte de recevoir la newsletter du club (nombre variable en fonction de l'actualité)*

⓬ ***Date et signature***
A faire précéder de la mention «Lu et approuvé», mineur : signature des parents

Joindre <u>IMPERATIVEMENT</u> à la demande :

► Pour les mineurs et les adultes renseigner le questionnaire de santé ci-joint si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, consulter un médecin avec le questionnaire.
Si vous avez coché NON à à toutes les questions du formulaire de santé, cocher la case ⓫

► Votre règlement Une réduction de 15 €uros est accordée à chaque inscription supplémentaire dans un même foyer. Possibilité de régler jusqu'en 3x (septembre, octobre et novembre) Le premier versement sera au minimun de 62€ pour un jeune et de 85€ pour un adulte.

(1) Pour une première inscription, le tarif comprend 40€/trimestre pour le prêt de matériel (arc d'initiation, flèches, carquois....). A partir de la seconde année, le tireur doit être équipé de petits matériels tels que : flèches, carquois, palette et bracelet...

(2) Le club dispose d'arcs de compétition complets(poignées et branches de différentes puissance) en valise. Ce matériel est mis à disposition moyennant 60€ par trimestre (mis à disposition par l'encadrement en fonction de la progression de l'archer).

Cadre réservé à la gestion

☐ Contrôle

☐ Comptabilité ☐ Fichier FFTA

☐ ☐ 756200

<u>Ecole de tir (initiation des jeunes de 7 à 16 ans)</u> : Le club n'est pas responsable des faits et gestes de l'enfant en dehors des heures d'initiation.
Le responsable de la formation se réserve le droit de mettre à l'écart momentanément l'enfant indiscipliné et en cas de récidive de l'exclure définitivement.

<u>Horaires Tir en salle</u> : Consulter le tableau d'affichage ou le site du club.